

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE TAXES

2019

DATES DES ÉCHÉANCES		
1 ^{er} VERSEMENT	2 ^e VERSEMENT	3 ^e VERSEMENT
Vendredi 8 février 2019	Mercredi 8 mai 2019	Jeudi 8 août 2019

Les dates des échéances des versements de votre compte de taxes 2019 doivent être respectées, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire. Votre paiement sera porté à votre compte le jour de sa réception par la Ville ou à la date indiquée sur votre chèque si celui-ci est postdaté. En cas de retard, des frais d'intérêts de 7 % et de pénalités de 5 % seront appliqués, calculés quotidiennement sur le montant exigible.

**CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES PAIEMENTS
SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCE.**

**ATTENTION DE NE PAS CONFONDRE VOTRE PAIEMENT
DE TAXES MUNICIPALES AVEC CELUI DES TAXES SCOLAIRES.**

💰 MODALITÉS DE PAIEMENT - VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS PAIEMENTS DE QUATRE FAÇONS :

1 PAR LA POSTE OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

PAIEMENT PAR CHÈQUE

- Libeller votre chèque à l'ordre de la **Ville de Boucherville**;
- Inscrire votre numéro de dossier au verso;
- Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie*;
- Joindre les coupons détachables (**ne pas les agraffer à vos chèques**);
- Signer votre chèque;
- Tout chèque comportant la mention « paiement final » sera retourné et des frais pourraient être portés à votre compte;
- Si vous devez faire une correction sur votre chèque, apposez-y vos initiales;
- Utiliser l'enveloppe-retour jointe au compte de taxes.

À NOTER : PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR L'ACHEMINEMENT PAR LA POSTE.

*Le Service de la taxation fera une interprétation des chèques dont le libellé portera à confusion, mais ne se porte pas garant des préjudices que cela pourrait occasionner.

2 AU COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Carte de débit (Interac)
- Argent comptant
- Chèque ou chèque postdaté rempli en caractères d'imprimerie

3 TRANSACTION ÉLECTRONIQUE | INTERNET

- Choisir le fournisseur Ville de Boucherville;
- Inscrire le numéro de référence pour paiement électronique à 20 chiffres indiqué sur les coupons détachables.

À NOTER : PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.

4 AU GUICHET AUTOMATIQUE OU AU COMPTOIR DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

À NOTER : PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.

VOS TAXES SONT PAYÉES PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE ?

À l'exception des caisses Desjardins, la Ville transmet à votre créancier hypothécaire les renseignements relatifs au présent compte. Le nom du créancier apparaît dans la case « créancier hypothécaire ».

IL EST TOUTEFOIS DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE VOUS ASSURER QUE LES VERSEMENTS SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCE.

FRAIS DE GESTION DES CHÈQUES

CHÈQUE NON HONORÉ	15 \$ par chèque
RETRAIT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8 \$ par chèque
REPORT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8 \$ par chèque

ARRÉRAGES

Les arrérages ne sont pas indiqués sur le compte de taxes 2019. Un état de compte a été posté en décembre 2018 pour les propriétés ayant un solde impayé.

POUR TOUT CONNAÎTRE SUR LE COMPTE DE TAXES, CONSULTEZ LE :

BOUCHERVILLE.CA/COMPTEDETAXES

NOUS JOINDRE

Comptoir de perception du Centre administratif Clovis-Langlois

500, rue de la Rivière-aux-Pins

Du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Ligne info-taxes : 450 449-8115

finance@boucherville.ca

boucherville.ca/comptedetaxes



INSCRIPTION

[BOUCHERVILLE.CA/
INSTATAXES](http://BOUCHERVILLE.CA/INSTATAXES)

Ayez en main votre
compte de taxes.

INSTA  **TAXES**

RECEVEZ VOTRE COMPTE PAR COURRIEL

RENSEIGNEMENTS

Ligne info-taxes :
450 449-8115

[finance@
boucherville.ca](mailto:finance@boucherville.ca)

INSCRIVEZ-
VOUS POUR :

- Recevoir votre compte de taxes en ligne;
- Recevoir votre facture d'eau au compteur en ligne (si applicable);
- Consulter vos états de compte et factures;
- Accéder à plusieurs renseignements en lien avec votre propriété.